



RAPPORT D'ACTIVITE 2024 PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2025

Avertissement : La rédaction de ce rapport a été effectuée au cours du quatrième trimestre 2024. Au cours des mois à venir, et notamment en 2025, notre environnement économique et financier va certainement évoluer. Il y a donc lieu de lire les commentaires sur la gestion financière des différents fonds de CARDIF Assurance-vie, CARDIF Retraite et d'ASSU-VIE avec le recul et les précautions qui s'imposent.

Par ailleurs Ce rapport est provisoire établi sur des données connues au 30 septembre. Une version définitive sera établie sur la base de données au 31 décembre et elle sera mise à disposition des adhérents début avril 2025 après le Conseil d'Administration du mois de mars 2025.

- **Administrateurs** : Mrs Yvan BALENSI, Bruno CARLIER, Jean-Louis CAYROL, Jean-Pierre EDREI, Patrick JOACHIMSMANN, Marc MAMMANA, Mme Ghislaine ROYER. Mr Philippe BERNARDI est coopté ; la résolution relative à son élection sera proposée aux votes des adhérents lors de l'AG du 22 mai 2025.
- **Invités permanents** : Mme Juliette PELTIER (BNP Paribas Réseau France : Solutions Epargne Financière), Mme Géraldine BESNARD (Actuariat France), Mme Delphine MANTZ (Réseau DIGITAL Courtage BNP Paribas CARDIF), Mme Emmanuelle SAINT-JOST (Voix du Client), Mme Gersende BOUR (Pilotage, Développement, Stratégie), Mr Pascal WOLLJUNG (Gestion d'Actifs), Mr Jérôme LEMIERRE (Commissaire aux comptes du Cabinet DELOITTE et Associés), Mrs Jean-Louis KERMARREC et Michel PIANO (UFEP), Mme Claire CREUZOT (Personne Qualifiée)

Préambule

Les principaux évènements qui constituent l'action quotidienne de l'UFEP au service de ses adhérents sont exposés au point « 5 ». Au-delà de son action, l'UFEP s'efforce de donner du sens à ses interventions, de les inclure dans le contexte économique et financier que nous vivons, mais aussi d'éclairer les sujets plus techniques comme la gestion des actifs détenus par les adhérents ou les évolutions de la qualité des services rendus par nos assureurs.

C'est ainsi que vous trouverez dans ce rapport :

Une courte synthèse sur l'environnement économique et financier de l'Assurance Vie et des produits Retraite.

Un point sur le développement des contrats PER au niveau national et au niveau des produits commercialisés par BNP Paribas Cardif et souscrits par l'UFEP.

Le suivi par l'UFEP de la gestion des fonds en euros et EURO CROISSANCE de BNP Paribas Cardif et ASSU-VIE (ce dernier lorsque les éléments sont disponibles). Cela englobe les 2 fonds en euros cantonnés des PERP, le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE, le fonds en euros de CARDIF RETRAITE et celui d'ASSU-VIE. Ce suivi est assuré au travers de réunions régulières avec les gestionnaires d'actifs des assureurs.

Une partie substantielle de ce rapport est consacrée aux interrogations régulières de l'UFEP sur le volume des réclamations des adhérents auprès de BNP Paribas Cardif (Voix du Client) et la qualité des réponses qui sont apportées.

1 **L'ASSURANCE VIE EN 2024** (France Assureurs, Argus de l'assurance, BNP Paribas Cardif)

1.1 L'environnement de l'assurance vie

Au cours de l'année 2024, au niveau mondial, la situation économique a d'abord été marquée par une reprise progressive, notamment en Asie et en Amérique du Nord, après les turbulences des années précédentes. La Chine dont la situation est particulièrement scrutée par les analystes montre quelques signes de reprise portés par une politique économique volontariste. L'inflation recule et doit passer nettement au-dessous des 2% en fin d'année, du fait des perspectives de prix de l'énergie en baisse. Commencent cependant à poindre un peu partout les risques de ralentissement. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle. A la mi-septembre le cycle de baisse des taux a démarré de manière vigoureuse avec une baisse de 50 BP de la part de la Réserve Fédérale américaine. D'autres baisses moins importantes sont attendues dans les mois à venir.

Les acteurs de la gestion d'actifs de manière générale, ont pu bénéficier de marchés actions robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner progressivement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques.

Dans ce contexte, la collecte nette de l'Assurance Vie poursuivait encore au mois de septembre sur sa lancée positive depuis le début de l'année. Les cotisations sont en hausse de 15% sur les neuf premiers mois relativement à 2023 avec +16,5 Mds € pour atteindre 129 Mds €. La collecte nette sur les UC s'élève à 37% en baisse au regard des 40% de l'ensemble de l'année 2023. Si l'on prend en compte une décrue de 4% des prestations versées, la collecte nette s'élève à 21,3 Mds € soit + 20,5 Mds € pour la même période en 2023. L'impact redevient positif (+0,9 Mds) pour les supports en euros et s'affiche pour les UC à 1,6 Mds €. L'encours de l'Assurance Vie continue de progresser et s'établit à 1977 Mds € fin septembre 2024.

1.2 Les contrats PER

Le Plan d'Epargne Retraite (assurantiel) poursuit son développement. A la fin du premier trimestre 2024, 10,4 M d'épargnants détenaient ce produit qui totalisait un encours de 109 Mds €. La part de marché des entreprises d'assurance représente 87% des encours.

Plus de 63% des encours sont placés en titre d'entreprises : 23% en Action, 35% en Obligations et 5% en Immobilier d'entreprise. Les Obligations d'Etats représentent 24% des placements de l'assurance vie.

Il faut cependant relativiser le succès du PER. A la fin du premier trimestre 2024 l'encours est plutôt de l'ordre de 40 Mds si l'on enlève les transferts d'anciens contrats.

L'assurance vie et les PER vont devoir intégrer les dispositions de la Loi Industrie Verte (LIV). La loi n°2023-973 relative à l'industrie verte a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation du pays et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet objectif passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement via deux mesures : l'instauration d'une part d'actifs non cotés dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part.

En pratique pour les contrats en assurance vie, apparaît une obligation de proposer des profils de gestion. Ces profils de gestion sont proposés via un mandat d'arbitrage et 2 des 3 profils doivent intégrer un % d'OPC investis en actifs non cotés.

Concernant le PERin, à compter du 24 octobre 2024 une obligation d'intégrer une part minimale d'OPC principalement investie directement ou indirectement dans des actifs non cotés ou des titres PEA PME-ETI s'impose également.

1.3 Focus sur la commercialisation des contrats PERin de BNP Paribas Cardif (données au 30 09 2024)

L'UFEP a souscrit auprès de Cardif Retraite sept contrats PERin qui font l'objet d'un suivi par le **Comité de Surveillance commun des PERin** :

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne s'élève à 42156 (37598 au 31/12/2023) et 13 en phase de rente, pour des encours de 617 M€ (525 au 31/12/2023). Sur les 9 premiers mois de 2024 l'on relève 5269 nouveaux adhérents (14093 en 2023). Sur cette période 695 sorties « totales » sont enregistrées dont 37 décès, 71 rachats totaux pour une résidence principale, 409 transferts sortants.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne (il a 4 adhérents en phase de rente) s'élève à 9282 (8540 au 31/12/2023), pour des encours de 479 M€ (406 au 31/12/2023). Sur les 9 premiers mois de 2024 l'on relève 862 nouveaux adhérents (1897 en 2023). Sur cette période 138 sorties « totales » sont enregistrées dont 5 décès, 3 rachats totaux pour une résidence principale, 73 transferts sortants.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres proposés.

Ainsi : le nombre d'adhérents en phase épargne et rente à 6363 (6869 au 31/12/2023), pour des encours de 364 M€ (373 au 31/12/2023). Sur les 9 premiers mois de 2024, 522 sorties « totales » sont enregistrées dont 12 décès et 434 transferts sortants.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 22827 (18940 au 31/12/2023), pour des encours de 891 M€ (641 au 31/12/2023). Sur les 9 premiers mois de 2023 l'on relève 4027 nouveaux adhérents. Sur cette période 403 sorties « totales » sont enregistrées dont 25 décès et 216 transferts sortants.

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 9887 (6972 adhérents au 31/12/2023), pour des encours de 23 M€ (15 au 31/12/2023). 99 sorties totales dont 10 décès.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 387 adhérents au 30/09/2024 et un encours de 15 M€, ce produit prend doucement son envol.

- **Lucya Cardif PER** lancé le 24 octobre 2024 est distribué par Lucya/Epargne Family via le site assurancevie.com

2 LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EN EUROS ET EURO CROISSANCE DE CARDIF

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner et de manière opportune sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ce renforcement de la poche Obligataire s'est souvent effectué en puisant dans la trésorerie ou grâce au flux entrants très positifs pour les nouveaux produits PERin.

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents notamment commencent à poindre un peu partout les signes de ralentissement.

2.1 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 30/09/2024

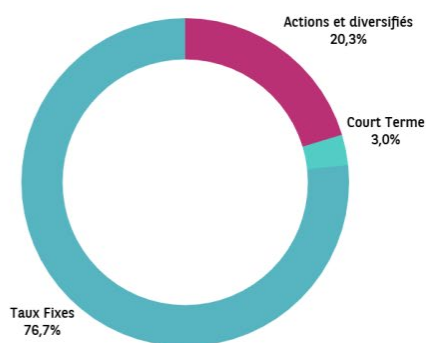
- A fin septembre 2024, la valeur boursière du fonds s'élève à 152 M€ sensiblement identique à celle du 31 décembre 2023. Ceci s'explique par le double effet de l'attrition accélérée de ce fonds fermé depuis 3 ans et d'une gestion active notamment sur la poche Actions avec près de 10 M€ de ventes nettes et un repositionnement de 5 M€ sur l'Obligataire. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2023 évolue en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 73 à 77 % accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue 24 à 20%. Le Court Terme reste stable à 4%. Ces mouvements se retrouvent dans les évolutions des sensibilité Action et Taux.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) qui représente 76% du portefeuille total fait apparaître sur cette poche un investissement de 55% en « emprunts d'Etats » et 25% sur le secteur financier.

- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ », reflétant une gestion de qualité dans un environnement plus lisible que lors de l'exercice précédent.

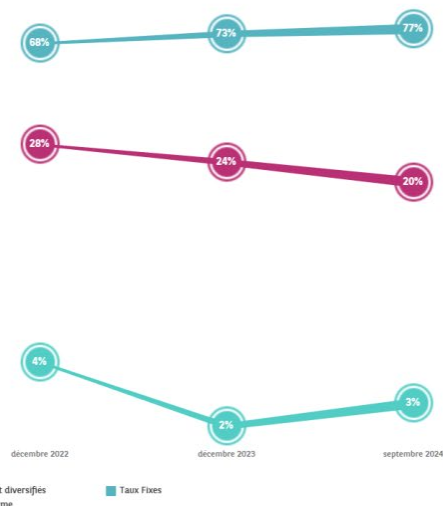
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 152M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



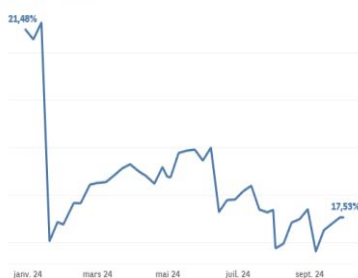
Evolution de la structure du portefeuille

	29/12/2023						31/10/2024					
	Valeur bilan nette*	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Valeur bilan nette*	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %
Taux Fixes	123	79,3%	112	73,4%	-11	-9,3%	127	83,9%	115	77,0%	-12	-9,5%
Taux Variables et Indexés Inflation	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%	0	0,0%	0	
Actions et diversifiés	28	18,3%	37	24,2%	8	29,4%	20	13,3%	30	20,2%	10	49,6%
Court Terme	4	2,4%	4	2,5%	0	0,1%	4	2,7%	4	2,8%	0	1,8%
Total actif	155	100,0%	152	100,0%	-3	-2,0%	152	100,0%	150	100,0%	-2	-1,3%

* coupons courus inclus, montants en millions d'euros, sans prise en compte du notional des couvertures

Dynamique des métriques de risque

Sensibilité Actions



Sensibilité Taux



Taux comptable et Taux d'investissement



2.2 Le fonds en Euros cantonné du PERP des particuliers au 30/09/2024

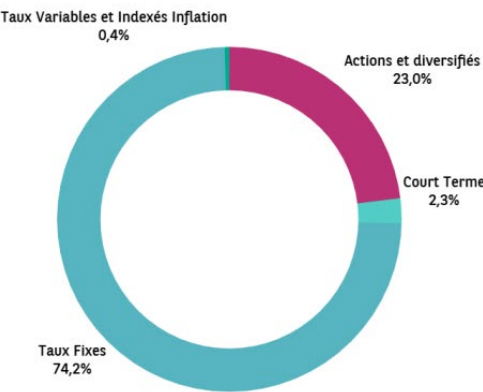
- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 30 septembre 2024 à 437 M€ contre 440 M€ fin 2023. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution) et aux aléas de marché qui ont impacté les 9 premiers mois de 2024.
- Depuis la fin 2023 dans un marché de taux qui s'est stabilisé puis reparti clairement à la baisse une fois l'inflation traitée, la structure des actifs s'est renforcée sur la poche Obligation qui passe de 70 à 74% en utilisant le résultat des arbitrages importants au sein de la poche Actions (ventes

nettes de plus de 25 M€) et du Court Terme à hauteur de 20 M€. Dans le même temps les Actions consolident le montant des plus-values latentes à hauteur de 54 M€ ce qui compense une large part des moins-values latentes qui affectent encore la poche obligataire. Ces évolutions font remonter la sensibilité au risque de taux et réduisent significativement la sensibilité Action à 18%.

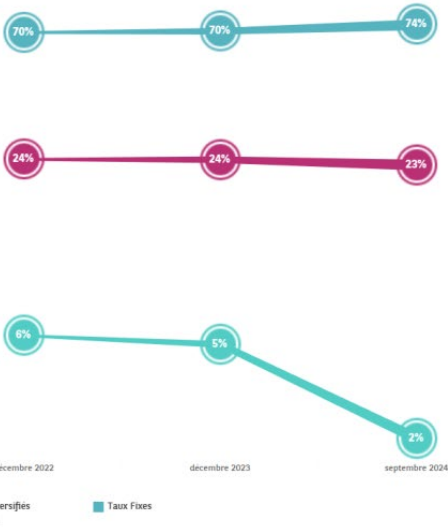
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 437M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



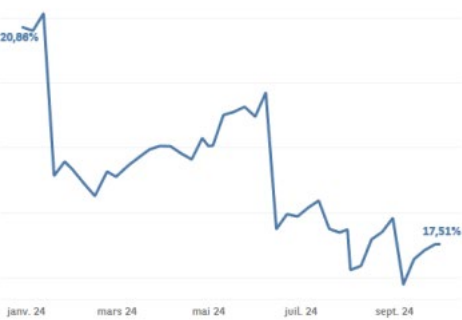
Evolution de la structure du portefeuille

29/12/2023							31/10/2024							
	Valeur bilan nette*	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Valeur bilan nette*	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Δ Valeur bilan nette	Δ en %
Taux Fixes	333	80,2%	310	70,3%	-23	-7,0%	348	85,9%	322	74,2%	-26	-7,5%	15	4,48%
Taux Variables et Indexés Inflation	2	0,5%	2	0,4%	0	-0,4%	2	0,5%	2	0,4%	0	-0,1%	0	-1,07%
Actions et diversifiés	58	13,9%	106	24,1%	48	83,7%	45	11,1%	100	23,0%	54	120,5%	-13	-21,72%
Court Terme	23	5,4%	23	5,2%	0	0,7%	10	2,5%	10	2,4%	0	2,3%	-12	-55,26%
Total actif	415	100,0%	440	100,0%	25	6,1%	405	100,0%	434	100,0%	29	7,1%	-10	-2,43%

* coupons courus inclus, montants en millions d'euros, sans prise en compte du notional des couvertures

Dynamique des métriques de risque

Sensibilité Actions

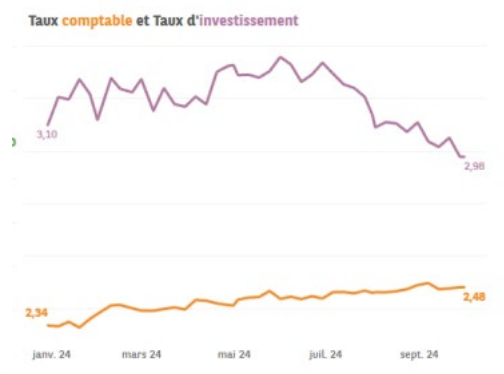


Sensibilité Taux



- Dans le détail, on constate au sein des produits obligataires (hors fonds), des emprunts d'Etats qui représentent 54% du total obligataire et des obligations d'entreprises et parmi celles-ci le secteur financier monte légèrement à 24% du total.
- La qualité du portefeuille des obligations est bonne avec une notation (ou rating) « A+ »

La remontée des taux constatée au cours des exercices précédents permet aujourd'hui d'afficher des taux d'investissement moyens supérieurs aux taux comptables et sur la durée d'améliorer le rendement des portefeuilles.

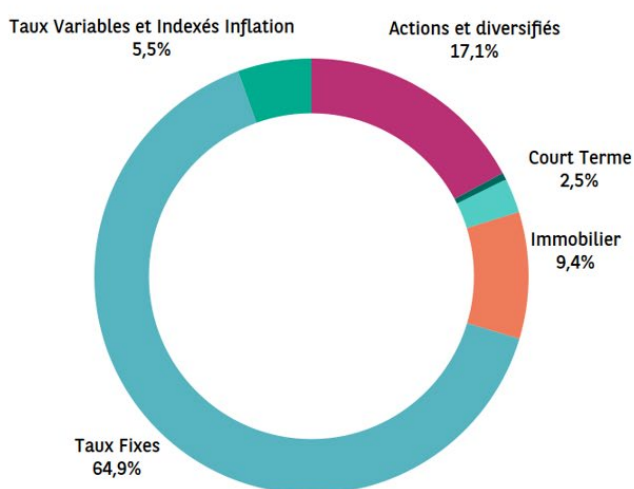


2.3 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF ASSURANCE VIE au 27 09 2024

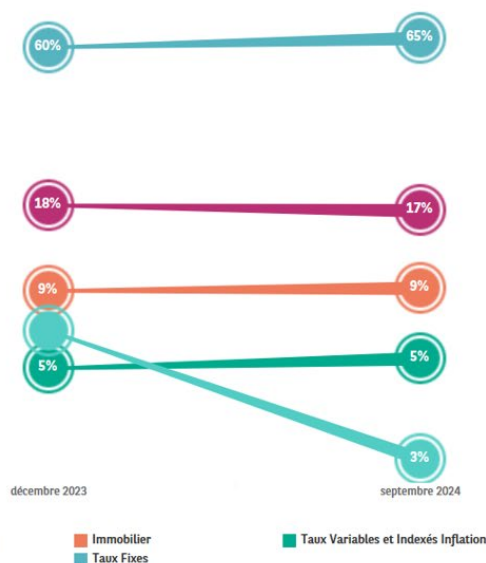
Au 27 septembre 2024 la valeur de marché du fonds en euros représentait 99 Mds € (95,6 fin 2023). La structure des actifs, comme évoqué (cf. infra) s'est nettement renforcée en Taux Fixes passant de 60 à 65% sur les 9 premiers mois de 2024. Outre l'utilisation des flux nets entrants, la trésorerie disponible se réduit de plus de moitié à 3%.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 99 mds d'EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



La poche obligataire à taux fixe de CARDIF Assurance VIE conserve une notation « A + ».

Le risque Actions et diversifiés représentait 17,1% en valeur de marché principalement en Europe (53%) et en Amérique du Nord (21%).

La poche immobilière atteint pour sa part 9,4%, centrée sur la France (75%) et une répartition plus diversifiée entre immobilier de bureau, « retail » et résidentiel.

2.4 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF RETRAITE au 30 09 2024

Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner massivement (plus de 700 M€) et opportunément sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ce renforcement de la poche Obligataire s'est effectué au détriment de la poche Action (-1%), en puisant largement dans la trésorerie et bien entendu en bénéficiant de flux entrants très positifs pour les nouveaux produits PERin.

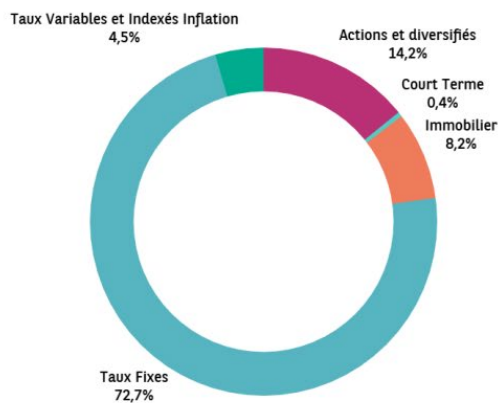
Au 30 septembre 2024, la valeur boursière du fonds en euros représentait 9,3 Mds €, investie à hauteur de 72% sur les taux fixes. Le rating moyen est « A + » en amélioration par rapport à 2023.

En matière de produits Retraite il est bon de rappeler que la durée va avoir tendance à s'allonger et permettre d'investir à plus long terme. CARDIF RETRAITE bénéficie à cet égard de flux entrants très dynamiques.

Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 9 343M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



La poche Actions et « diversifiés » à 14% est principalement investie en Europe et Amérique du Nord et intègre du Private Equity à hauteur de 24%.

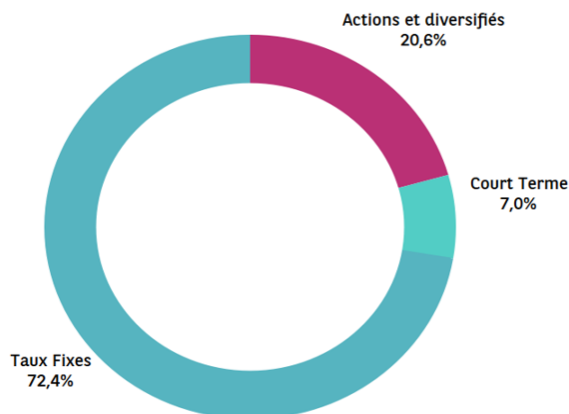
La poche Obligataire à 72% intègre 53% d'emprunts d'Etats et 25% d'obligations d'établissements financiers.

2.5 Le fonds Eurocroissance CARDIF : CARDIF AVENIR RETRAITE

(Pour mémoire)

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 151m d'EUR

Allocation d'actifs



Performances au 22/12/2023

	2023	Depuis sa création*
Fonds Avenir Retraite	7,97%	22,87%
Le taux de rendement annualisé depuis la création du fonds est de 1,58%.		
Eurostoxx50**	21,48%	126,69%
iBoxx € Sovereigns 5-7 ans (performance des obligations d'Etat zone Euro)	7,32%	30,58%
Ester	3,22%	

*Création le 30/10/2010, performances nettes de frais de gestion
 ** Performances dividendes réinvestis
 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La poche obligataire au 30/09/2024 représente 72,4% du portefeuille total pour une notation moyenne « AA » (AA- en 2023). Elle est investie principalement en Europe

3 LE FONDS EN EUROS D'ASSU-VIE

Information non disponible à ce jour. Ce paragraphe sera mis à jour ultérieurement

4 LES RECLAMATIONS ENREGISTREES CHEZ CARDIF sur les PERP, les PER et les Contrats Madelin

4.1 Les réclamations sur les PERP

Les produits PERP* – vision globale à fin septembre 2024

- 72 réclamations écrites : - 12% vs 2023
- 88 545 contrats en stock

% Ratio nb de réclamations écrites/ nb contrats en stock
 0,81 ‰ vs 0,84 ‰ en 2023

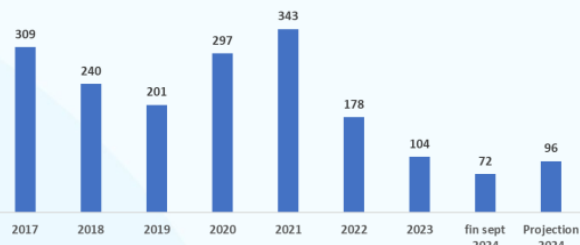
Un nombre de réclamations et un ratio stable : les demandes de transferts et de liquidation en rente restent les opérations qui génèrent le plus de réclamations

Réclamations écrites PERP : 72 réclamations écrites



1 Evolution: 72 vs 82 soit -12%

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	fin sept 2024	Projection 2024
309	240	201	297	343	178	104	72	96



3 Reproches principaux et secondaires vision clients

- | | | |
|---------------------------------|-----|---|
| 1. Les délais de traitement | 65% | 👉 |
| 2. Défaut de conseil | 10% | 👉 |
| 3. Qualité de gestion | 8% | 👉 |
| 4. Règlement non reçu | 7% | = |
| 5. Contestation de la fiscalité | 7% | 👉 |

2 Par parcours: Diminution des réclamations sur l'ensemble des parcours

61

Vs 68
- 10%

Vie du contrat

représente 85% vs
83% en 2023 du total
des réclamations

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 10 vs 6
- Rentes : 21 vs 22
- Transfert : 18 vs 14
- Versement ponctuel + programmé : 1 vs 5
- Information annuelle : 0 vs 3
- Modification administrative : 2 vs 3
- Frais de gestion/Fiscalité : 6 vs 6

11

Vs 14
- 21%

Fin de contrat

représente 15% vs
17% en 2023 du total
des réclamations

- Demande de déblocage exceptionnel : 10 vs 1
- Gestion de successions 1 vs 3



3 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de liquidation de rente



3 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de rachat



2 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de transfert

4.2 Les réclamations sur les PERM (Plan d'Epargne Retraite Madelin)

Les produits PERM* – vision globale à fin septembre 2024

▪ 28 réclamations écrites : + 8% vs 2023

▪ 37 865 contrats



Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock

0,7 % vs 0,9 ‰ en 2023

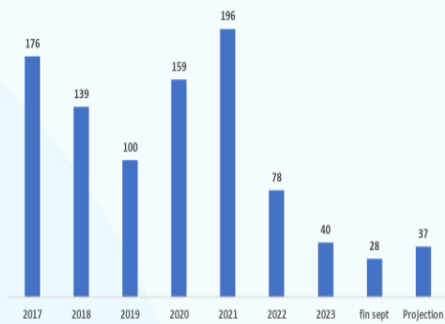
Un ratio de réclamations en légère baisse : les demandes de transferts est l'opération qui génère le plus de réclamations

Réclamations écrites PERM : 28 réclamations écrites



1 Evolution : 28 vs 26 : + 8%

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	fin sept 2024	Projection 2024
176	139	100	159	196	78	40	28	37



3 Reproches principaux et secondaires vision clients

- | | |
|-----------------------------|-----|
| 1. Les délais de traitement | 75% |
| 2. Qualité de gestion | 11% |
| 3. Défaut de conseil | 11% |

2 Par parcours : forte diminution des réclamations sur l'ensemble des parcours



4 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de **transfert**



3 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de **déblocage exceptionnel**

4.3 Les réclamations sur les Contrats EURO CROISSANCE

Les produits Euro Croissance* – vision globale à fin septembre 2024

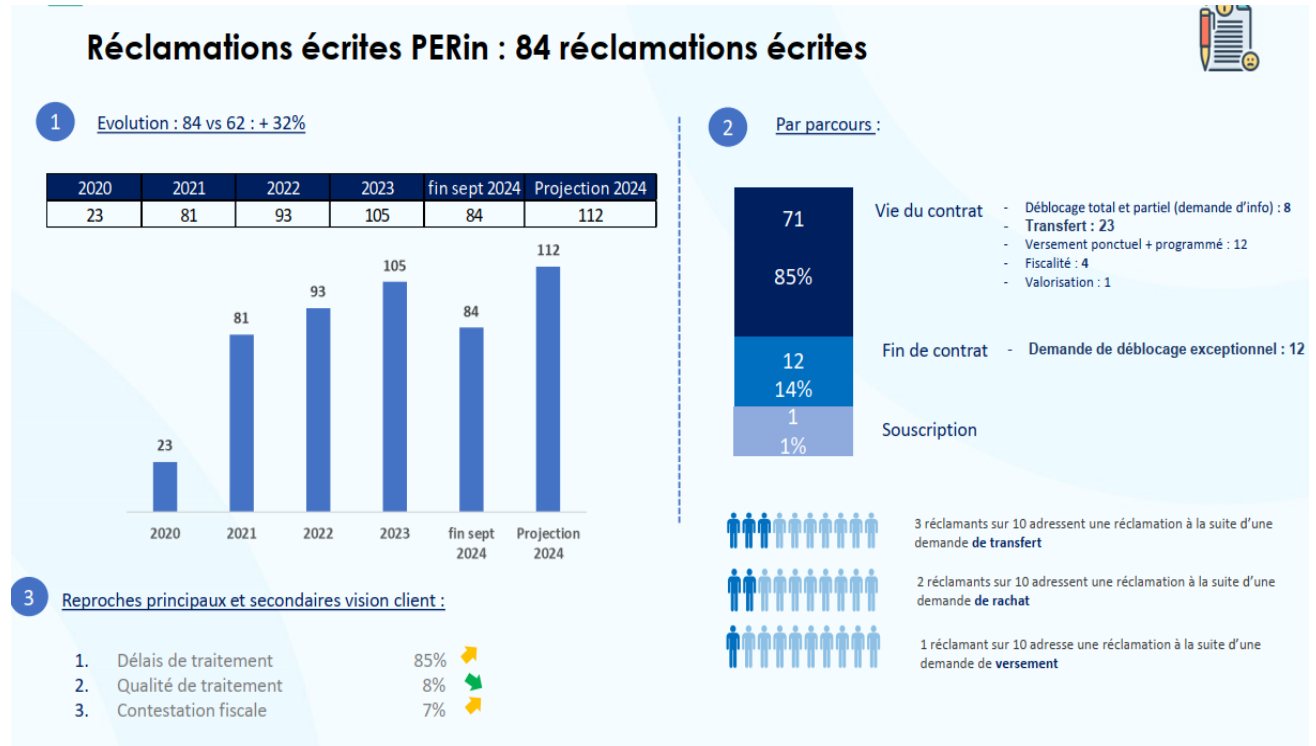
- 23 réclamations écrites : - 50% vs 2023
- 40 324 contrats

Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock
0,57% vs 1,05‰ en 2023

Nette baisse du ratio de réclamations : Presque plus de réclamations liées à des performances/valorisations contestées

*Cardif Multiplus Perspectives/Bnp Paribas Multiplacements Diversifiés/Bnp P Avenir retraite
Source Ecl@t

4.4 Les réclamations sur les PER



L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et reste mobilisée afin de suivre le niveau des réclamations et les réponses qui leurs sont apportées.

5 L'ACTIVITE DE L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2024

5-1 La vie des contrats

CARDIF

L'UFEP continue d'accompagner les développements en matière de produits d'épargne et de prévoyance. Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2024 :

- En matière de prévoyance l'association a signé avec BNP Paribas Cardif 4 avenants pour 1 produit distribué, le CARDIF Libertés Emprunteur (conventions 2827/736 et 2828/737, conventions 4031/2888 et 4032/2889) en lien pour ce produit avec les accords passés entre l'assureur et 2 courtiers délégués de gestion.
- Pour ces conventions les modifications ont porté sur l'intégration d'une nouvelle garantie intitulée « Aide à la Famille », ainsi que la prise en charge d'un test Génomique innovant dans la limite de 3000€ par assuré.
- En matière d'épargne, sur le dernier trimestre 2024 un nouveau produit, le Lucya Cardif dans sa version PER devrait faire l'objet d'une nouvelle convention.

5-2 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration : Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration et les différents Comités de surveillance des PERP et PER se sont réunis en mars et novembre. Un Conseil d'administration s'est également tenu en juin 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le jeudi vingt-trois mai 2024 sous la présidence de M. Patrick JOACHIMSMANN. Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rapport sur l'activité 2023
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapports du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (CARDIF RETRAITE)
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses

La participation des adhérents pour cette AGO 2024 s'établit ainsi :

2054 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

2112 bulletins ont été reçus par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **4129** votants pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP
- **322** votants pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP
- **172** votants pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacements PERP
- **790** votants pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels (tous les plans)

Deux représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE sont intervenus afin de présenter la Gestion Financière des fonds en euros.

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents et soutenues par les membres du Conseil d'Administration, a été adopté à une large majorité.

5-3 L'UFEP au Service des intérêts de ses adhérents :

Le Conseil d'administration et les Comités de Surveillance exercent leurs responsabilités au service des adhérents des différents contrats en entendant régulièrement les représentants des assureurs sur leur gestion.

Au cours de l'exercice écoulé les thématiques suivantes ont été régulièrement abordées :

- La possibilité pour l'assureur de décantonner les PERP
- L'évolution et les perspectives réglementaires relatives à l'Épargne
- Le volet de la loi Pacte concernant la « Value for money » littéralement « en avoir pour son argent ». Sous l'œil de l'ACPR, les assureurs ont pour mission de simplifier les listes d'UC à disposition des adhérents et d'être vertueux sur la tarification de ces mêmes UC
- Les impacts de la Loi Industrie Verte, notamment au regard de l'introduction dans les fonds en euros d'une dose de produits financiers non-cotés, et d'actions PME et ETI cotés.
- Le développement des produits de prévoyance par le groupe BNP Paribas
- Les échanges et réflexions menés avec les autres associations

Dans le cadre des sollicitations des adhérents au travers de « contact@ufep.fr » Il convient également de rappeler que l'UFEP n'a pas connaissance des caractéristiques des contrats et ne détient pas les données personnelles de ses adhérents. En effet le rôle de l'association UFEP est uniquement de représenter les intérêts collectifs de ses adhérents. Elle souscrit à titre collectif des contrats d'épargne, de retraite ou de prévoyance auprès d'assureurs divers. Ces contrats sont ensuite distribués individuellement aux adhérents par des courtiers ou des banques. Elle n'intervient donc pas dans les gestions administrative et financière des contrats qui relèvent des assureurs. Il faut donc adresser les demandes ou courriers, selon l'assureur :

Soit auprès de des interlocuteurs commerciaux habituels : agence bancaire ou conseiller patrimonial,

Soit auprès de BNP Paribas Cardif directement. Si besoin il est possible de retrouver le bon interlocuteur en renseignant la fiche contact mis à disposition par

l'assureur : <https://www.cardif.fr/contact>

Soit auprès du service de gestion d'ASSU-VIE :

ASSUVIE / GROUPAMA GAN VIE

TSA 51212

35090 RENNES Cedex 9

Adresse électronique : er.assuvie@ggvie.fr

Le rôle de l'UFEP permet néanmoins d'appuyer et de suivre les demandes des adhérents, lorsqu'elles sont dûment motivées, auprès des équipes des assureurs « Voix du client », Gestion ou Successions et d'assurer un relais pour des réponses efficaces.

5-4 L'UFEP au Service des adhérents (site www.ufep.fr)

L'Association fait aussi évoluer ses outils digitaux. L'AG 2024 a été l'occasion de tester la possibilité pour les adhérents ne pouvant pas se déplacer, de pouvoir assister à la réunion en distanciel. Ce test a été un succès et sera renouvelé en mai 2025. Par ailleurs l'utilisation de l'intelligence artificielle comme vecteur de gains de productivité opérationnelle est explorée. Des travaux destinés à améliorer la visibilité du site « www.ufep.fr » ont aussi été entrepris. Ces travaux seront poursuivis au cours de l'exercice suivant. Les équipes de l'UFEP restent également très mobilisées sur la gestion des risques de cyberattaque

5-5 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2024 (Un résumé de ces comptes est repris en annexe)

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 28/11/2024.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pour les adhérents qui en feront la demande.

CONCLUSION

Au cours des 9 premiers mois de 2024, les gestionnaires d'actifs des assureurs se sont efforcés de faire profiter les adhérents de marchés finalement robustes tant au niveau des Obligations que des Actions tout en restant prudent face aux déboires de l'immobilier. La hausse des taux impacte maintenant le rendement des actifs grâce à des gestions actives et avisées et les plus-values engrangées début 2024 du côté des Actions sont en partie protégées.

L'UFEP a continué et continuera de travailler de manière très constructive avec CARDIF RETRAITE, les assureurs CARDIF et ASSUVIE et à accompagner de la meilleure manière pour ses adhérents le fonctionnement des nouveaux PER et des PERP tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance mise en place.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 29 novembre 2024

COMPTES RESUMES 2024 et BUDGET 2025 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2024 du 01/10/2023 au 30/09/2024	Comptes UFEP 2024 du 01/10/2023 au 30/09/2024	Budget 2025 (Proposition) du 01/10/2024 au 30/09/2025
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	+20 750	+54 321	+44 000
Charges de fonctionnement	-226 518	-204 135	-208 000
Charges de communication aux adhérents	-121 072	-88 104	-96 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-347 590	-292 239	-304 000
Produits et charges exceptionnels	0	+1 060	0
Résultat	-326 840	- 236 858	-260 000

Les « résultats financiers net et produits divers » (54 321 €) sont supérieurs à l'attendu (20 750 €) et tiennent compte de 15 577€ de reprise nette de provision pour dépréciation d'obligations. L'essentiel de notre trésorerie disponible, placée de manière diversifiée et prudente, a pu bénéficier des conditions de marché favorables (hausse des taux).

Les charges d'exploitation (-292 239 €) sont inférieures au budget (-347 590 €) voté en assemblée générale de mai 2024. Une AG Spéciale avait été prévue si le décaissement des Perp avait été accepté par les pouvoirs publics, ce qui n'a pas été le cas.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **236 858 €**, inférieur de 27.5 % à celui budgété, écart expliqué par la baisse des charges d'exploitation et les bons résultats financiers. Le déficit, structurel, sera porté en diminution des fonds propres lesquels se sont accrus de 681 461€ avec les droits d'admission des nouveaux adhérents.

BUDGET 2025

Ce budget tient compte d'études, de projets de communication à destination des adhérents, ainsi que des effets de l'inflation projetée. Par ailleurs les nouveaux droits d'admission des adhérents aux PER et aux contrats de prévoyance devraient contribuer, cette année encore, à améliorer la trésorerie.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 14% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance (CLE) et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin).

La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2023	+2 113 851
Nouveaux droits d'admission reçus	+681 461
Résultat exercice 2024	-236 858
Variation créances et dettes (y/c prov.)	+ 11 403
Variation immobilisations	+99
Trésorerie UFEP au 30/09/2024	2 569 957

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice a été de 456 106 €.

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2023 / 2024 (en euros)

ACTIF	30/09/2023	30/09/2024	PASSIF	30/09/2023	30/09/2024
Immobilisations	308	209	Fonds propres nets	2 388 546	2 821 801
Créances	42 756	31 810	Résultat	- 248 206	-236 858
Trésorerie	2 113 851	2 569 957	Dettes (y/c prov.)	16 575	17 032
Total	2 156 915	2 601 976	Total	2 156 915	2 601 976

Rappel : les résultats des exercices comptables de l'UFEP sont structurellement déficitaires car les ressources (droits d'admission) ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat mais dans les fonds propres. Seuls apparaissent donc dans le compte de résultat les charges d'exploitation et les produits financiers de l'exercice